

Politiques prioritaires

La protection est au cœur de tout ce qu'entreprend l'UNHCR. L'ensemble de ses programmes et de ses activités est conçu de manière à garantir que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence jouissent de leurs droits fondamentaux et soient en mesure de les exercer dans la sécurité et la dignité. Les objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR définissent des cibles claires permettant de mesurer l'efficacité de ses programmes de protection et d'assistance. En 2008-2009, les objectifs prioritaires qui auront un impact direct sur l'existence des personnes relevant de sa compétence sont notamment :

- Protéger les déplacés contre la violence, les sévices, l'intimidation et l'exploitation, et en particulier contre la violence sexuelle et sexiste ;
- Atténuer la malnutrition et les principaux risques sanitaires, en particulier le paludisme, le VIH et le SIDA et la pénurie de services de santé génésique ;
- Réduire les problèmes de protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et améliorer leur niveau de vie, en particulier dans le domaine de l'eau, des abris et des services d'assainissement ;
- Faciliter l'autonomie économique des femmes déplacées et leur participation pleine et entière à la gestion et à la direction des organes de décision communautaires ;

- Améliorer l'éducation et la formation professionnelle des jeunes.

Une autre priorité actuelle de l'UNHCR est la réforme menée par l'équipe en charge du changement de structure et de gestion. Cette réforme vise à revoir les structures, les processus, la dotation en personnel et les méthodes de mise en œuvre, afin d'améliorer la performance globale de l'Organisation.

Protection des femmes et égalité des sexes

En 2007, l'UNHCR a suivi les recommandations contenues dans la Conclusion du Comité exécutif (ExCom) sur les femmes et les filles dans les situations à risque (A/AC.96/1035, § 17) et a contribué à la mise en œuvre à l'échelle des Nations Unies de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Un projet pilote lancé en Asie au début de l'année 2007 (*voir encadré*) a conduit à l'élaboration d'un outil (qui sera diffusé en 2008) permettant d'identifier les individus les plus exposés aux traumatismes et à la violation des droits.



Fred Noy/DW photo

Érythrée, camp de réfugiés de Kilo 26. Renforcer la protection des femmes et des jeunes filles exposées à divers risques est l'un des cinq engagements de l'UNHCR envers les femmes réfugiées.

Afin de poursuivre son action en faveur de la protection des femmes et de l'égalité des sexes, l'UNHCR poursuivra en 2008 les objectifs suivants :

- Veiller à ce que le personnel et les partenaires de l'UNHCR utilisent le *Manuel de protection des femmes et des filles* (à paraître en 2008), qui comprend la Conclusion du Comité exécutif sur les femmes et les filles dans les situations à risque, adoptée en 2006, et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité ;
- Renforcer la participation des femmes aux fonctions dirigeantes et au développement économique ;
- Participer aux activités du Comité permanent interorganisations (IASC), en particulier au Sous-groupe de travail sur les sexes/pécificités et l'intervention humanitaire afin de garantir une approche commune par la promotion de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité et l'utilisation du *Manuel du Comité permanent interorganisations sur l'égalité des sexes*, publié en décembre 2006.

Les efforts entrepris par l'UNHCR pour améliorer la situation des femmes réfugiées s'orienteront selon deux axes. Premièrement, l'Organisation s'efforcera d'atteindre les buts qui ont été fixés concernant leur participation aux comités de gestion et de direction des camps, comme le prévoient les Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées. Depuis 2007, l'UNHCR examine la participation des femmes aux comités de gestion, afin d'identifier dans chaque région les 10 camps qui présentent le plus faible taux de participation. Chaque année, une région sera sélectionnée en vue d'améliorer sa situation. L'Organisation s'efforcera également de former et de mobiliser les femmes, afin de remédier aux problèmes qu'elles rencontrent et de renforcer leur connaissance des instruments juridiques internationaux destinés à protéger leurs droits. Par le biais de partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et d'activités ciblées dans certains pays de rapatriement, l'UNHCR tâchera en outre d'accroître les possibilités, pour les femmes réfugiées et déplacées, de participer aux processus de paix.

Le second point sur lequel l'UNHCR axera ses efforts d'amélioration de la condition des femmes réfugiées est l'autosuffisance économique. Dans cette optique, l'Organisation dispensera par exemple un appui technique et financier aux projets destinés à leur fournir des moyens de subsistance. Le but est de permettre aux femmes et à leurs familles d'améliorer leurs conditions de vie et de lutter contre la prostitution de survie. Outre les fonds mis à la disposition des opérations nationales pour les petites activités génératrices de revenus, l'Organisation s'efforce de collecter des ressources par le biais du projet « Les femmes à la conquête de moyens d'existence », qui incite les femmes d'affaires à soutenir le développement économique des femmes déplacées. Les activités de collecte de fonds attireront également l'attention sur les problèmes de financement qui affectent particulièrement les femmes, comme les difficultés d'approvisionnement en protections périodiques.

Évaluation des risques relatifs aux réfugiés

Suite à la Conclusion de l'ExCom sur les femmes et les filles dans les situations à risque, l'UNHCR s'est associé en 2006 à deux organisations australiennes, le *Centre for Refugee Research* de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud et la *Victorian Foundation for Survivors of Torture*, afin de tirer parti de leurs travaux sur l'évaluation des risques relatifs aux réfugiés. L'objet de ce projet pilote était de tester une méthodologie d'évaluation permettant d'identifier rapidement parmi les réfugiés les individus, en particulier les femmes et les filles, qui souffrent des plus profonds traumatismes ou sont exposés aux risques les plus graves et présentent donc un besoin urgent de protection.

En mars 2007, cette méthodologie d'évaluation a été mise en œuvre dans des camps de réfugiés du Bangladesh. Outre 80 entretiens individuels, les consultations ont pris la forme de réunions de quatre jours avec des groupes de 30 hommes et femmes des camps de Nayapara et Kutupalong. Ce processus a permis à l'équipe d'évaluation d'entreprendre, avec la participation des réfugiés, une analyse des problèmes de protection, des capacités communautaires et des solutions proposées. La méthodologie consistait à demander aux hommes et aux femmes les circonstances de leur fuite, les problèmes de protection encourus dans leurs conditions de vie actuelles, les mécanismes de survie élaborés et les solutions envisagées pour leur avenir. Ces consultations ont également permis d'obtenir l'avis des réfugiés sur les personnes dont les droits étaient les plus menacés au sein de la communauté.

Les entretiens individuels ont été réalisés à l'aide d'un outil d'évaluation des risques destiné à identifier les individus ayant besoin d'un soutien immédiat en raison de l'effet traumatique des expériences vécues, ainsi que les personnes les plus susceptibles de subir de nouvelles violences. À partir des essais effectués sur le terrain, la méthodologie et l'outil d'évaluation des risques ont été améliorés en vue d'être employés par l'UNHCR.

Protection de l'enfance

En 2007, l'UNHCR a renforcé la protection des enfants séparés de leur famille et non accompagnés en renforçant la mise en œuvre de ses *Directives pour la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant*. Il a également réalisé une étude sur l'identification et l'orientation des enfants séparés et non accompagnés et a défini les services qui leur sont dispensés, en coopération avec le Service luthérien pour l'immigration et les réfugiés. Sur cette base et sur celle de la Conclusion de l'ExCom sur les enfants dans les situations à risque (A/AC.96/1048, § 14), adoptée en octobre 2007, l'UNHCR et ses partenaires s'emploieront

à renforcer les systèmes de protection de l'enfance. Par ailleurs, l'Organisation favorisera la participation des garçons et des filles à ses opérations, en insistant particulièrement sur leur perception de la violence et les moyens d'y remédier.

Dans le cadre des cinq priorités globales pour les enfants réfugiés, l'UNHCR entend :

- Élaborer et promouvoir des systèmes efficaces de protection de l'enfance par le biais de partenariats, de la défense de la cause et de la mobilisation des ressources. Garantir ainsi une approche globale de la protection et de la prise en charge des enfants par le suivi, l'identification des individus exposés à des violations de leurs droits, la détermination de leur intérêt supérieur et la recherche de solutions durables ;
- Diffuser les *Principes directeurs pour la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant* et veiller à leur application ;
- Accroître la participation des enfants à l'élaboration des programmes de l'UNHCR par le biais d'évaluations participatives, d'études de leur perception et de leur expérience de la violence et de projets spécifiques pour les adolescents des deux sexes ;
- Renforcer les compétences du personnel de l'UNHCR et de ses partenaires en encourageant le recours au projet de formation et de renforcement des capacités « Action pour les droits de l'enfant » et en appuyant les formations interorganisations consacrées à la protection de l'enfance dans les situations d'urgence.

Protection des personnes âgées et handicapées

En 2000, le Comité permanent de l'UNHCR a approuvé sa politique à l'égard des personnes âgées. Celle-ci expose les problèmes de protection auxquels sont exposés les réfugiés âgés, souligne leurs capacités et recommande la prise en compte de leurs besoins dans les programmes. L'adoption en 2006 de la Convention des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées fournit à l'UNHCR un cadre clair pour la protection des réfugiés souffrant de handicaps. En juin 2007, l'Organisation a présenté un document sur la protection des personnes âgées et handicapées lors de la 30^e réunion du Comité permanent. Ce document met en lumière les principaux problèmes de protection rencontrés dans ce domaine et expose les efforts entrepris par l'UNHCR pour y remédier. Enfin, il résume les principaux points qui nécessiteront une attention et un suivi au cours des trois prochaines années.

Certaines améliorations ont déjà été obtenues dans la protection et l'assistance apportées aux personnes âgées et handicapées. Par exemple, l'utilisation de la base de données *proGres* a facilité leur identification, leur enregistrement et la régularisation de leur statut. La stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité appliquée par l'UNHCR a également favorisé la



UNHCR/G. Amarasinghe

Sri Lanka. L'école de Kotagola accueille 366 garçons et filles qui préparent leur certificat d'étude.



UNHCR/A. Webster

Kenya. Une éducatrice soudanaise parle de santé génésique et de planning familial avec un groupe de femmes soudanaises, dans le camp de réfugiés de Kakuma.

participation des personnes âgées et handicapées dans la planification et la mise en œuvre des programmes.

Cependant, de nouveaux efforts devront être déployés pour incorporer les besoins de protection des personnes âgées et handicapées dans les politiques et les programmes de l'Organisation, en mettant l'accent sur leurs capacités. Pour ce faire, l'UNHCR entend :

- Faciliter l'identification rapide et la gestion individuelle des dossiers grâce à l'outil d'évaluation des réfugiés et des autres personnes ayant un besoin urgent de protection.
- Étendre l'utilisation de la base de données *proGres* afin d'enregistrer et d'analyser les informations relatives aux personnes ayant des besoins spécifiques.
- Promouvoir l'incorporation systématique des besoins des personnes âgées et handicapées, ainsi que la reconnaissance de leurs capacités, dans les programmes nationaux, les orientations politiques et les programmes de formation.
- Nouer et renforcer des partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG spécialisées et les institutions universitaires, afin que les opérations de l'UNHCR sur le terrain bénéficient de leur connaissance des personnes âgées et handicapées.
- Promouvoir l'application de la Convention des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Afin de mettre en place et de renforcer ses services communautaires et ses capacités de protection de l'enfance, l'UNHCR prolongera par ailleurs son accord de réserve avec *Save the Children* Norvège et *Save the Children* Suède. Cet accord permet également d'appuyer

les services communautaires essentiels durant les premières phases des situations d'urgence.

VIH et SIDA

L'UNHCR commencera à mettre en œuvre son nouveau Plan stratégique sur le VIH et le SIDA pour 2008–2010. Conformément à la répartition des tâches adoptée au sein de l'ONUSIDA, dont il est l'un des coparrains, l'UNHCR sera le chef de file technique de la lutte contre le VIH et le SIDA parmi les populations déplacées et touchées par des conflits. Les efforts de protection sont en effet inextricablement liés aux activités de prévention, de prise en charge et de traitement du VIH et du SIDA. L'UNHCR veillera à ce que des modules relatifs à cette épidémie soient intégrés à tous ses programmes de formation et soient inclus dans les directives et les politiques internationales qui y sont liées. De plus, il étendra l'appui technique dispensé sur le terrain et participera à des évaluations interorganisations.

En tant que président du Comité des organisations qui parrainent conjointement l'ONUSIDA pour 2007 et 2008, l'UNHCR plaidera pour que les personnes relevant de sa compétence soient incluses dans les programmes, les documents de politique générale et les directives relatifs au VIH et au SIDA. Les programmes de l'UNHCR seront élaborés conformément aux principaux objectifs de l'ONUSIDA. Par ailleurs, l'Organisation participera activement à l'équipe du Comité permanent interorganisations chargée de la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence.

L'UNHCR continuera à se pencher sur les liens qui existent entre le VIH, la toxicomanie, les relations sexuelles transactionnelles et la violence sexuelle et sexiste. La prévention, la prise en charge et le traitement seront intégrés aux politiques et aux programmes existants dans les pays d'asile, ainsi que dans tous les programmes de rapatriement librement consenti et de réintégration dans les pays d'origine. Par le biais de sa politique de traitement antirétroviral, l'UNHCR renforcera le traitement dont bénéficient les réfugiés, les déplacés internes et les autres personnes relevant de sa compétence.

Afin de progresser vers l'objectif qui consiste à assurer d'ici 2010 un accès universel à la prévention, aux soins et au traitement du VIH et du SIDA, l'UNHCR veillera à ce que les personnes relevant de sa compétence soient correctement prises en charge. L'Organisation intensifiera également sa collaboration avec les autres institutions des Nations Unies dans des domaines couverts par ses programmes. Elle a ainsi conclu des partenariats avec le FNUAP concernant les préservatifs masculins et féminins, les relations sexuelles transactionnelles et la violence sexuelle et sexiste, avec l'OMS dans le domaine des politiques liées au VIH et au SIDA et avec le PAM au sujet de la sécurité alimentaire. Les liens avec d'autres acteurs humanitaires tels que l'UNICEF et l'OCHA seront également encouragés.

Dans le cadre du programme *UNHCR Cares*, l'Organisation continuera à fournir à tous les membres de son personnel et à leur famille des informations de base sur le VIH et le SIDA. Elle s'efforcera de réduire dans ses bureaux la discrimination à l'encontre des personnes atteintes par le virus et dispensera des soins et un traitement à son personnel. Elle publiera également des bulletins d'information internes sur les questions liées au VIH et au SIDA.

Priorités sanitaires spécifiques

L'UNHCR mettra en œuvre des stratégies destinées à maintenir les personnes relevant de sa compétence dans un état de santé conforme aux normes internationales. À cet effet, elle lancera des interventions rapides pour prévenir et atténuer l'impact des maladies transmissibles et non transmissibles et réduira les taux de malnutrition aiguë et de carence en micronutriments. Ces efforts permettront de minimiser la mortalité et la morbidité chez les personnes relevant de sa compétence, tout en protégeant leurs droits fondamentaux et leur dignité.

L'UNHCR plaidera auprès des pays d'accueil pour que les réfugiés aient accès aux services de santé publics au même titre que la population locale et soient inclus dans les campagnes nationales de prévention et de prise en charge des maladies graves. L'Organisation axera en priorité son attention sur la lutte contre le paludisme et les autres maladies transmissibles, la gestion intégrée des pathologies infantiles, la maternité sans risque, la violence sexuelle et

sexiste et la santé génésique. La planification et le suivi des programmes renforceront la capacité de surveillance et les systèmes de compte rendu de l'UNHCR et de ses partenaires. L'UNHCR améliorera également son système de surveillance en étendant la mise en œuvre sur le terrain du Système d'information sanitaire dans l'ensemble de ses opérations.

Les maladies transmissibles favorisées en partie par la malnutrition provoquent chaque année des millions de décès qui pourraient être évités. En 2008-2009, l'UNHCR renforcera ses dispositifs d'intervention pour faire face aux épidémies qui affectent fréquemment ses opérations.

Paludisme

L'UNHCR mettra en œuvre un nouveau Plan stratégique de lutte contre le paludisme pour 2008-2010. À l'heure actuelle, la plupart des réfugiés vivant dans des zones où le paludisme est endémique ont accès au traitement recommandé par l'OMS, l'UNHCR et les ministères nationaux de la santé, à savoir une association médicamenteuse à base d'artémisinine. Pour la période 2008-2010, les priorités de l'Organisation seront les suivantes : étendre la mise en œuvre complète du plan stratégique à un plus grand nombre de pays, afin d'assurer l'accès à un traitement adapté ; remettre en vigueur des stratégies spécifiques, telles que le traitement préventif des femmes enceintes durant les visites prénatales ; fournir des moustiquaires imprégnées d'insecticide ; vérifier rapidement tous les cas suspectés de paludisme à l'aide de tests et/ou d'examen microscopiques ; améliorer la gestion des dossiers en formant le personnel de santé.

Nutrition

En partenariat avec le PAM et d'autres organisations, l'UNHCR a pris des mesures stratégiques pour atteindre des normes acceptables dans le domaine de la nutrition et d'autres secteurs connexes. L'Organisation a inclus la nutrition dans ses objectifs stratégiques globaux pour 2008-2009 et entend se concentrer sur les liens avec les programmes en rapport avec la santé, le VIH et le SIDA. Dans la planification de son budget pour 2008-2009, elle a accordé la priorité à la nutrition. Toutes ces mesures amélioreront l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence.

Les capacités techniques de l'UNHCR en matière de gestion de la nutrition ont été améliorées par des dispositifs à court terme : création d'un nouveau poste de Jeune expert associé au Siège, introduction de la sécurité alimentaire dans le mandat de l'attaché de liaison entre l'UNHCR et le PAM, consultations au niveau régional et national.

Afin d'assurer la cohérence de sa politique en matière de nutrition sur l'ensemble de ses programmes, l'UNHCR participera au module de la nutrition dirigé par l'UNICEF au sein de l'IASC, à l'Initiative pour mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez l'enfant conduite par l'UNICEF et le PAM, aux groupes de travail interorganisations consacrés à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, ainsi qu'au Comité permanent de la nutrition des Nations Unies.

Le Plan stratégique de l'UNHCR sur la nutrition et la sécurité alimentaire pour 2008-2010 définit neuf objectifs liés à la défense de la cause, à la prévention, à la prise en charge et au traitement, au renforcement des capacités, aux évaluations, à la surveillance, au suivi et au bilan, à la recherche opérationnelle et à la mobilisation des ressources. En 2008-2009, l'UNHCR poursuivra les objectifs suivants : améliorer l'appui technique dispensé au Siège et au niveau régional et national ; renforcer le partenariat avec le PAM ; garantir des rations alimentaires de haute qualité en quantités suffisantes ; assurer l'apport en micronutriments par le biais d'aliments fortifiés ou de compléments ; développer les programmes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ; améliorer le traitement de la malnutrition aiguë sévère ; élaborer et défendre des politiques d'intégration et de retour prenant en compte les besoins nutritionnels.

Maternité sans risque

Les interventions en matière de santé génésique doivent être poursuivies et souvent même intensifiées en période de crise. En effet, le manque de soins obstétriques d'urgence accroît le risque de décès et de handicap chez la mère et le nouveau-né, tout comme la malnutrition, le stress et les épidémies. Dans les périodes de conflit et de déplacements de population, l'accouchement peut avoir lieu au bord de la route ou dans d'autres situations précaires. En outre, l'instabilité sociale augmente le risque de violence sexuelle et sexiste.

Bien que les conditions se soient améliorées dans de nombreuses situations d'urgence et de post-urgence au cours des dernières années, il reste encore de nombreuses lacunes à combler, notamment :

- Les retards dans la mise en œuvre des services minima dans les toutes premières phases d'une situation d'urgence ;
- La capacité insuffisante des établissements médicaux à dispenser des services de santé génésique de base, y compris des soins obstétriques d'urgence ;
- La difficulté à bénéficier de services complets et de bonne qualité dans un cadre chaleureux et confidentiel ;
- La capacité limitée des femmes et des adolescentes à maîtriser leur vie sexuelle et reproductive.

L'UNHCR mettra en œuvre le nouveau *Plan stratégique sur la santé génésique pour 2008-2010* qui visera les buts

suivants : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la réduction de la morbidité et de la mortalité chez les mères et les nouveau-nés ; enrayer la propagation des infections sexuellement transmissibles, y compris du VIH ; assurer pleinement la prévention et le traitement des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que les interventions correspondantes ; veiller à ce que la santé génésique soit intégrée au reste des services médicaux.

Éducation

L'UNHCR reconnaît que la préservation du droit à bénéficier d'une bonne éducation dans un environnement sûr est essentielle pour la protection des enfants réfugiés et la recherche de solutions durables à leur sort. Dans cette optique, la politique de l'Organisation consiste à dispenser un enseignement primaire, un enseignement secondaire de premier cycle et une éducation non institutionnalisée pour toutes les personnes relevant de sa compétence, ainsi que de faciliter l'accès à l'éducation post-primaire, en particulier pour les filles.

En 2008-2009, l'UNHCR fondera ses activités sur sa stratégie en matière d'éducation, qui vise les objectifs suivants : mettre à jour l'analyse des lacunes dans l'accès à l'éducation à toutes les phases des opérations ; garantir la qualité et la sécurité des environnements éducatifs ; dispenser un enseignement post-primaire et des formations professionnelles. Conformément aux objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR, le but global de cette stratégie est d'augmenter le taux de scolarisation de 10 pour cent par an tout en maintenant la parité. Une attention particulière sera accordée aux énormes besoins liés aux déplacements de populations irakiennes. Suite à une évaluation détaillée des besoins éducatifs en Jordanie et en Syrie, l'UNHCR et l'UNICEF ont lancé un appel conjoint afin de collecter 129 millions de dollars E.-U. pour couvrir les frais de développement de l'infrastructure scolaire dans les pays d'accueil. Ces frais englobent la construction et la réhabilitation des écoles, le recrutement et la formation des enseignants, l'achat de matériel et d'équipements scolaires, ainsi que l'appui aux initiatives communautaires telles que la création de classes de rattrapage pour les enfants et les adolescents non scolarisés et l'aide aux familles vulnérables. L'UNHCR aura besoin d'un appui solide et durable pour mettre en œuvre les activités suivantes :

- *Accès à l'éducation et maintien de la scolarisation.* Dans le cadre du projet L'Éducation pour tous, l'UNHCR dispensera un appui technique aux pays souffrant d'un faible taux de scolarisation. Il jouera également un rôle actif dans le module global de l'éducation, afin de dispenser un enseignement dans les situations d'urgence. Il facilitera également des ateliers régionaux sur les *Normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence, de crise chronique et de reconstruction* ;

- *Continuité de l'enseignement à toutes les phases des opérations.* L'UNHCR révisera son *Guide de terrain relatif à l'éducation* pour y introduire des instructions claires adaptées aux situations d'urgence et aux opérations stabilisées, ainsi qu'aux contextes de réinsertion et d'intégration sur place ;
- *Qualité et sécurité de l'enseignement.* L'Organisation diffusera les *Directives relatives à la sécurité des environnements éducatifs*, élaborera des modules de formation et conduira une initiative interorganisations liée à la sécurité en milieu scolaire. Cette dernière vise à dispenser un appui technique et financier dans les pays où l'insécurité entraîne des taux d'abandon scolaire élevés. Des ateliers régionaux seront organisés pour promouvoir l'usage des Directives ;
- *Enseignement post-primaire.* Le projet «Adolescents en situation de risque» lancé en Afrique occidentale sera étendu à d'autres pays extérieurs à la région. Le financement de la formation professionnelle sera assuré par le biais de fonds spécialement affectés.
- Dans le cadre de la campagne *ninemillion.org*, l'UNHCR lancera à titre expérimental le projet Education (Plus), approche multisectorielle visant à renforcer les programmes d'éducation pour aider les enfants à atteindre leur plein potentiel. Cette initiative sera axée sur la qualité et la sécurité de l'enseignement, la scolarisation des filles, l'éducation post-primaire, l'apprentissage de la vie quotidienne et le sport.
- *Enseignement supérieur.* Dans le cadre de l'Initiative allemande (Albert Einstein) pour les réfugiés universitaires (DAFI), l'UNHCR offrira à 1 500 réfugiés de plus de 35 pays la possibilité de poursuivre des études universitaires. Ce programme sera prochainement étendu afin d'appuyer des programmes de masters. De plus, l'UNHCR dispensera pour la première fois une aide à petite échelle pour les étudiants rapatriés. Il créera également un réseau d'anciens élèves du programme DAFI.

Environnement

Dans ses opérations en faveur des réfugiés, des déplacés et des rapatriés, l'UNHCR mettra en œuvre sa politique environnementale fondée sur quatre principes énoncés dans ses *Principes directeurs en matière d'environnement* (1966, 2005) : 1) prévenir plutôt que guérir ; 2) adopter une approche intégrée ; 3) favoriser la participation locale ; 4) rentabiliser les dépenses. En 2008-2009, l'UNHCR intégrera ces principes à toutes les activités concernées et veillera à ce que ses interventions soient rapides, adaptées et bien coordonnées. Un large éventail de projets et d'activités sera entrepris pour répondre aux besoins recensés et promouvoir une bonne gestion environnementale des opérations de l'UNHCR, y compris dans les situations de déplacement interne. Cela impliquera de sensibiliser les populations aux grandes questions



Syrie. École pour des réfugiés palestiniens ayant fui l'Iraq, dans le camp d'Al Tanf, à la frontière entre l'Iraq et la Syrie.

environnementales ; d'intervenir dès que possible pour prévenir ou limiter les dégradations ; d'élaborer des projets pratiques sur le terrain ; ainsi que de former et d'appuyer les partenaires d'exécution et les organes gouvernementaux dans leurs activités.

L'expérience a montré que la prise en compte des préoccupations environnementales dès le début d'une opération permet de limiter les dégradations du cadre naturel et d'éviter une réhabilitation coûteuse. Les activités entreprises dans le cadre du plan de travail 2008-2009 seront les suivantes : promotion des meilleures pratiques et introduction de nouvelles techniques dans les opérations de terrain ; diffusion de directives environnementales issues des enseignements tirés ; formation à la gestion environnementale pour le personnel de l'UNHCR, ses partenaires d'exécution et ses homologues gouvernementaux ; déploiement des outils d'évaluation, de planification, de suivi et de bilan dans les pays prioritaires ; promotion de pratiques agricoles durables.

L'UNHCR s'efforcera d'assurer une gestion responsable des ressources dans ses opérations globales. L'efficacité énergétique des bâtiments et des opérations de terrain, la réduction des déplacements, la recherche d'énergies renouvelables, la bonne gestion des terres, la préservation des sols et de l'eau et le reboisement contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre. De surcroît, l'Organisation conclura de nouveaux partenariats avec les secteurs public et privé afin de se procurer les fonds et l'expertise technique nécessaires pour adopter des solutions énergétiques novatrices.

L'UNHCR nouera les partenariats suivants : avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, afin de concevoir des plans de remise en état et de réhabilitation ; avec CARE International, pour diffuser des outils d'évaluation, de suivi et de bilan ; avec la *Southern Alliance for Indigenous Resources* (SAFIRE), pour promouvoir l'agriculture durable ; et avec l'UNESCO, pour favoriser l'éducation environnementale. L'Organisation collaborera en outre à l'élaboration des politiques avec le PNUE, l'OCHA, ONU-Énergie et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Changement de structure et de gestion

Le processus de changement de structure et de gestion lancé en février 2006 vise à améliorer la réactivité de l'UNHCR face aux besoins de ses bénéficiaires. Pour ce faire, il cherche à mieux canaliser les ressources vers les opérations, à réduire les frais administratifs et les dépenses du Siège et à affecter le personnel et les services là où ils sont le plus utiles. Cette refonte a nécessité un examen et un réalignement des structures, des processus, du personnel et des accords d'exécution, afin de maximiser la flexibilité, l'efficacité et la performance globale de l'Organisation.

Structures

La partie structurelle de la réforme de l'UNHCR s'effectue selon deux grands axes. Premièrement, l'Organisation a décidé de transférer à Budapest un certain nombre de fonctions administratives et de fonctions d'appui centralisées, libérant ainsi des ressources pour ses opérations de terrain. Une fois les investissements initiaux réalisés, les économies obtenues grâce à ce transfert devraient être de l'ordre de 10 millions de dollars E.-U. par an. Le Gouvernement hongrois, qui fournit à l'Organisation des locaux haut de gamme dans le centre de Budapest et du mobilier de bureau, l'exemptera également des charges courantes sur une période de dix ans.

Deuxièmement, l'Organisation a examiné comment accroître son efficacité opérationnelle en renforçant les bureaux régionaux, en décentralisant un certain nombre de fonctions d'appui opérationnel et en améliorant la capacité de planification au niveau sous-régional. Le cadre de décentralisation et de régionalisation adopté en juin 2007 établit quatre modèles de structure régionale à utiliser en fonction des conditions de terrain. Grâce au renforcement des structures régionales, le nombre des opérations nationales autonomes placées sous l'autorité directe du Siège, qui est actuellement de 71, devrait être considérablement réduit d'ici 2010.

Processus

En ce qui concerne les processus, la réforme vise essentiellement à clarifier les priorités de l'Organisation en révisant les objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR et en les reliant plus clairement à la planification. Autre élément important, un nouveau modèle d'allocation des ressources a été conçu pour améliorer la flexibilité et accroître l'autonomie des responsables de terrain et des chefs des opérations. Il permettra également de clarifier les responsabilités concernant les opérations ainsi que la gestion et le contrôle financiers. Une refonte parallèle de la structure budgétaire de l'UNHCR a été proposée, afin d'apporter la flexibilité qu'exige la collaboration croissante entre les différentes organisations et le besoin de trouver des sources de financement décentralisées.

Personnel et accords d'exécution

Les réformes entreprises dans ce domaine, qui visent à aligner les politiques et les stratégies de ressources humaines sur les besoins de l'Organisation, passent par un réexamen de la composition et du déploiement du personnel de l'UNHCR sur le terrain. La part des projets directement mis en œuvre par l'UNHCR et de ceux menés à bien par ses partenaires sera également réexaminée.

Depuis 2006, une enquête générale sur le personnel est entreprise tous les ans ; cet outil de gestion du changement garantit la participation des employés à l'identification et à la résolution des problèmes cruciaux sur le lieu de travail.